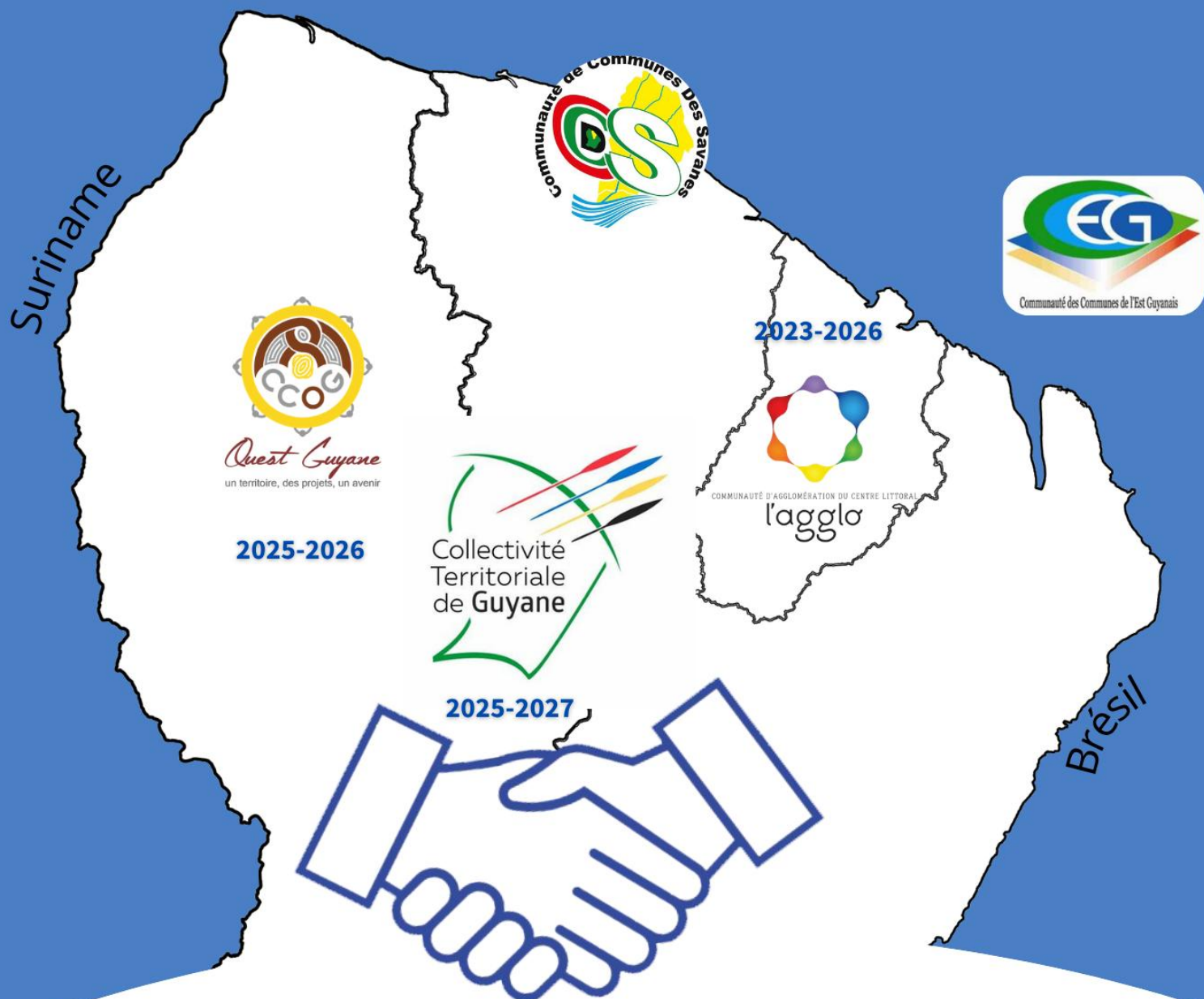


Rapport d'activité 2025



«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite.»
- Henry Ford -



Édito



En 2025, Atmo Guyane a poursuivi avec constance et rigueur la réalisation de **ses missions d'intérêt général**, telles que définies par son agrément ministériel : **la mesure, la surveillance et l'information du public sur la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire guyanais**.

L'effectif nécessaire au bon déroulement des activités, en conformité avec les exigences réglementaires, a été maintenu. Les pôles techniques, études et communication s'articulent autour d'une **équipe de 10 salariés**, dont 2 à temps partiel.

La campagne nationale de surveillance des résidus de pesticides dans l'air a été reconduite sur le site de Cacao, conformément aux orientations nationales.

Parallèlement, Atmo Guyane a renforcé et élargi ses compétences dans plusieurs domaines clés : **inventaire des émissions, cartographie, modélisation, et évaluation de la qualité de l'air intérieur**. Ces évolutions confirment notre rôle essentiel dans **l'accompagnement des collectivités et des acteurs locaux**, afin d'intégrer pleinement les enjeux de qualité de l'air dans les stratégies de développement du territoire. Des études expérimentales et novatrices ont émergé sur l'impact de la qualité de l'air sur la santé.

Dans le cadre de partenariats établis avec des structures universitaires et hospitalières, nous avons également poursuivi nos travaux de recherche visant à **approfondir les connaissances sur les particules désertiques sahariennes** et à **mieux évaluer leurs impacts sanitaires**. Ces particules, présentes de manière récurrente sur notre territoire, constituent un enjeu sanitaire et environnemental majeur pour la Guyane.

Le développement d'une plateforme régionale de prévision de la qualité de l'air, intégrant un modèle adapté aux spécificités de la Guyane, fait partie des priorités d'Atmo Guyane pour les prochaines années.

Le partenariat avec la **Communauté d'Agglomération des Communes du Centre Littoral (CACL)** et **la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)** a permis de réaliser des cartographies et modélisations du dioxyde d'azote (NO₂) sur plusieurs de leurs communes. Nous espérons que la Communauté des Communes Des Savanes et la Communauté des Communes de l'Est Guyanais s'engageront prochainement dans cette même dynamique ; la contribution des EPCI étant essentielle au développement de nos actions

Toutes les actions engagées en 2025, ainsi que les perspectives à venir, s'inscrivent pleinement dans le cadre de notre **document stratégique régional de surveillance de la qualité de l'air 2022-2026**, qui fixe les grandes orientations de notre association pour les prochaines années.

Je vous invite à découvrir dans ce rapport l'ensemble de nos travaux et vous souhaite une excellente lecture.

Rodolphe SORPS
Président d'Atmo Guyane

Sommaire

1. Fonctionnement	4
2. Dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Guyane	11
3. Qualité de l'air en Guyane.....	15
4. Inventaire des émissions	24
5. Diffusion des données : l'open data	25
6. Accompagnement dans des missions ponctuelles/aide à la décision	27
7. Amélioration des connaissances	30
8. Actions de communication et de sensibilisation.....	33
9. État du PRSQA 2022-2026	36

Liste des illustrations

Figure 1 : Composition des différents collèges de Atmo Guyane.....	4
Figure 2 : Composition du bureau.....	5
Figure 3 : Détail des produits d'exploitation 2024 et 2025 en k€	6
Figure 4 : Répartition en % des subventions 2025.....	6
Figure 5 : Détail des charges d'exploitation 2025 et 2024 en k€.....	7
Figure 6 : Compte de résultat pour l'exercice 2025 en k€.....	8
Figure 7 : Détail des produits prévisionnels d'exploitation 2026	8
Figure 8 : Répartitions des produits 2026 (révisé).....	9
Figure 9: Détail des charges d'exploitation 2026 (révisé) en k€.....	9
Figure 10 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles de C ₆ H ₆ mesurées	15
Figure 11 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles en NO ₂ mesurées	16
Figure 12 : Évolution des concentrations journalières de l'O ₃	16
Figure 13 : Évolution temporelle des concentrations maximum annuelles en O ₃ mesurées.....	17
Figure 14 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles en SO ₂ mesuré.....	17
Figure 15 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles des PM ₁₀	18
Figure 16 : Évolution des concentration journalières des PM ₁₀	18
Figure 17 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles des PM _{2,5}	19
Figure 18 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles du benzo(a)pyrène.....	20
Figure 19 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles dans les ZAS pour les ML...	21
Figure 20 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles du CO.....	21
Figure 21 : Répartition des indices ATMO sur le territoire en 2025	22
Figure 22 : Répartition d'indice de qualité de l'air en Guyane, par trimestre	22
Figure 23 : Portail Atmo Data – La qualité de l'air près de chez vous	25
Figure 24 : Descriptif de la plateforme	26
Figure 25 : Mises à jour des flux.....	26
Figure 26 : Spatialisation des concentrations en NO ₂	27
Figure 27 : Synthèse du projet ATMO-GEO	31
Figure 28 : Étude des poussières du Sahara	32

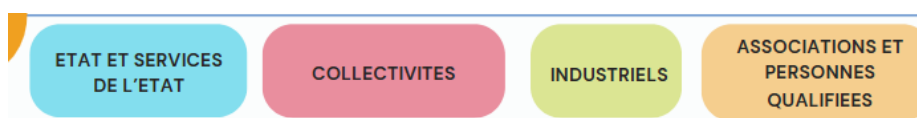
Liste des Tableaux

Tableau 1 : Composition de l'équipe permanente.....	5
Tableau 2 : Tableau de synthèse des régimes de surveillance en vigueur en 2025	11
Tableau 3 : Bilan des besoins en mesures fixes sur l'île de Cayenne (ZAR)	12
Tableau 4 : Bilan des besoins en mesures fixes dans la ZR (Protection de la santé humaine).....	12
Tableau 5 : Bilan des besoins en mesures fixes dans la ZR (Protection de la végétation).....	13
Tableau 6 : Synthèse des exigences des couvertures temporelles en %.....	13
Tableau 7 : Synthèse des taux de saisie du réseau en %.....	14
Tableau 8 : Objectif environnemental	20
Tableau 9 : Nombre de dépassements en Guyane	23
Tableau 10 : Évolution des moyens humains 2022-2026	37

1. Fonctionnement

Membres

L'association est composée de 4 collèges :



Au 31/12/2025, l'association est composée de **32 membres** :

DGTM/DATTE	Collectivité Territoriale de Guyane	Arianespace	Association des Maires de Guyane
DGCoPop	Communauté des Agglomérations du Centre Littoral	Centre National d'Etudes Spatiales/Centre Spatial Guyanais	MÉTÉO France
DGTM/DEAAF	Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane	Observatoire Régional de la Santé de Guyane
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	Mairie de CAYENNE	Électricité De France	Houari AISSAOUI Représentant du Corps Médical – CHAR
Agence Régionales de Santé	Mairie de KOUROU	Régulus	Société d'Étude et de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane
Préfecture de Guyane – État-Major Interministériel de Zone	Mairie de MATOURY	Société Anonyme de Raffinerie des Antilles	Union Départementale des Associations Familiales
Rectorat de Guyane	Mairie de RÉMIRE-MONTJOLY	Argos	Marie-Line GOBINDDASS, Canopée des sciences
	Mairie de SINNAMARY	Albioma Solaire Guyane	Rodolphe SORPS personne physique Président depuis 2010
		CMA CGM Guyane (Somarig)	

Figure 1 : Composition des différents collèges de Atmo Guyane

DGTM/DATTE : direction générale des territoires et de la mer / direction de l'aménagement du territoire et de la transition écologique

DGCoPop : direction générale de la cohésion et des populations / direction des entreprises, du travail, de la consommation et de la concurrence

DGTM/DEAAF : direction générale des territoires et de la mer / direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

CHAR : Centre Hospitalier Andrée ROSEMON

Bureau

Constitué de 2 membres de chaque collège, il est l'organe décisionnel de l'association. Le bureau a été renouvelé le **22 mai 2024** pour une durée de 3 ans. Il est composé comme suit au 31/12/2025 :



Figure 2 : Composition du bureau

M. FRANCOIS (EDF) a succédé à M. JACOB en 2025 et a assumé pleinement ses missions depuis le départ de M. VOYER le 31/08/2025 et durant la présence du manager de transition de la SARA.

L'équipe au quotidien

Au 31/12/2025, l'équipe permanente d'Atmo Guyane est constituée de 10 salariés.

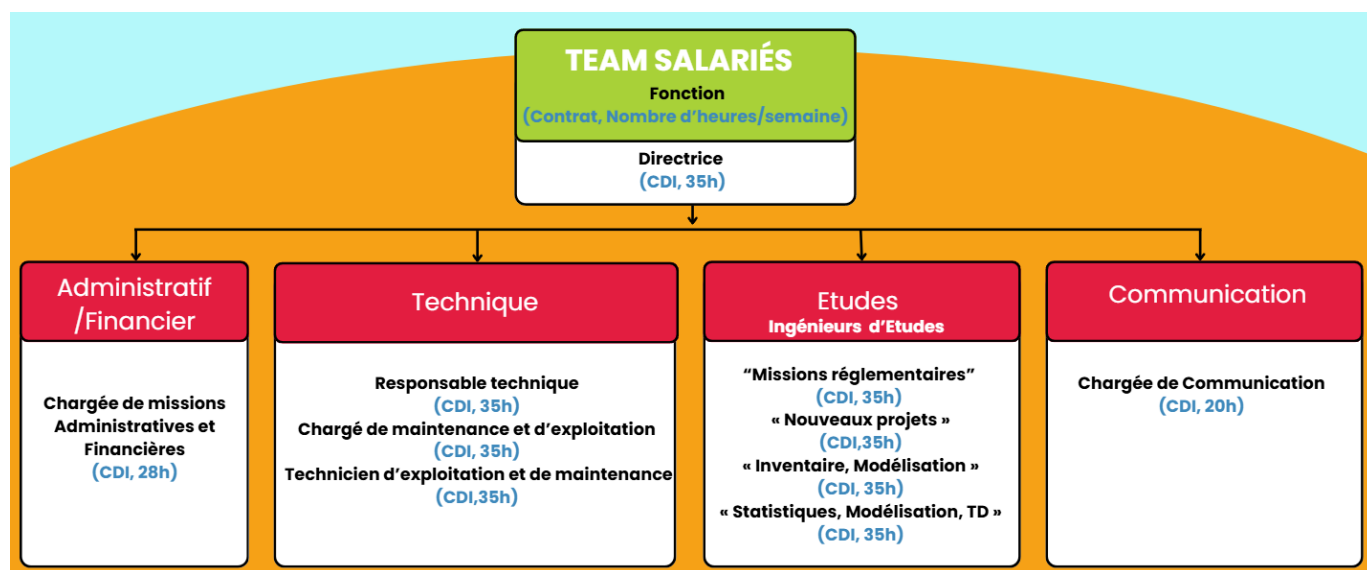


Tableau 1 : Composition de l'équipe permanente

Atmo Guyane poursuit la structuration de ses différents pôles pour atteindre un rythme de croisière avec un maintien de son effectif à 10, socle de base minimum pour assurer les missions confiées et régies par les réglementations française et européennes. L'évolution interne de l'assistante comptable en tant que responsable administratif et financier au 01/01/2025 a permis de consolider le fonctionnement interne de l'association (mise en place des horaires variables, précisions de certaines notes, ...).

Comptes annuels

Produits

Les produits d'exploitation ont atteint **1 110 k€ en 2025**, contre 933 k€ en 2024, soit une progression de 19 %. Cette évolution résulte principalement de la hausse des subventions d'exploitation, ainsi que de l'augmentation des dons et des prestations de services.

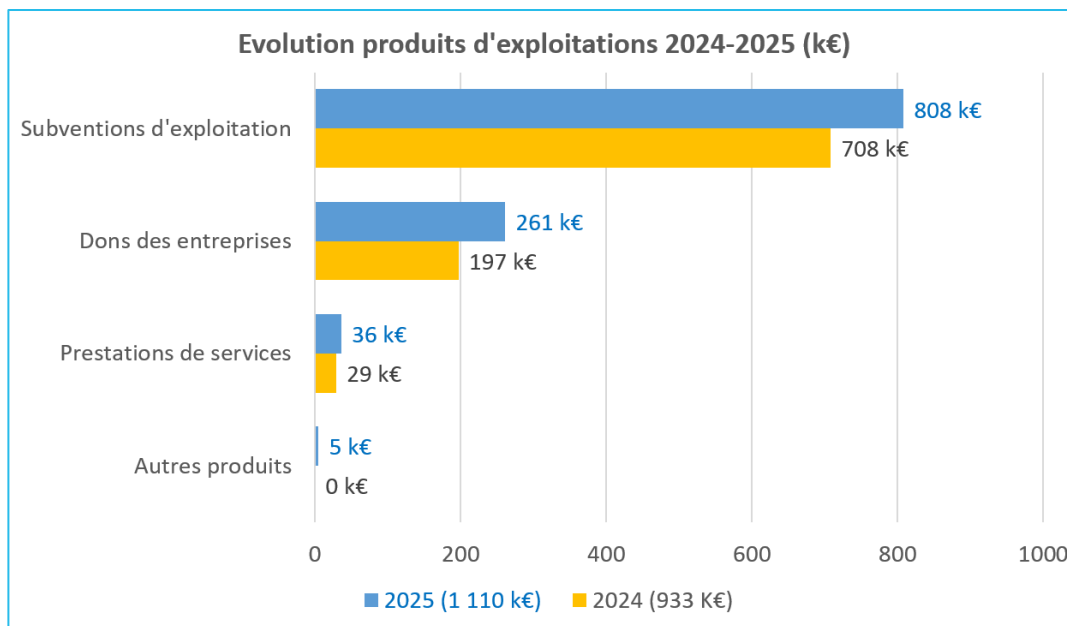


Figure 3 : Détail des produits d'exploitation 2024 et 2025 en k€

La répartition des subventions de l'année **2025** (1 110 k€) en pourcentage est présentée ci-dessous :

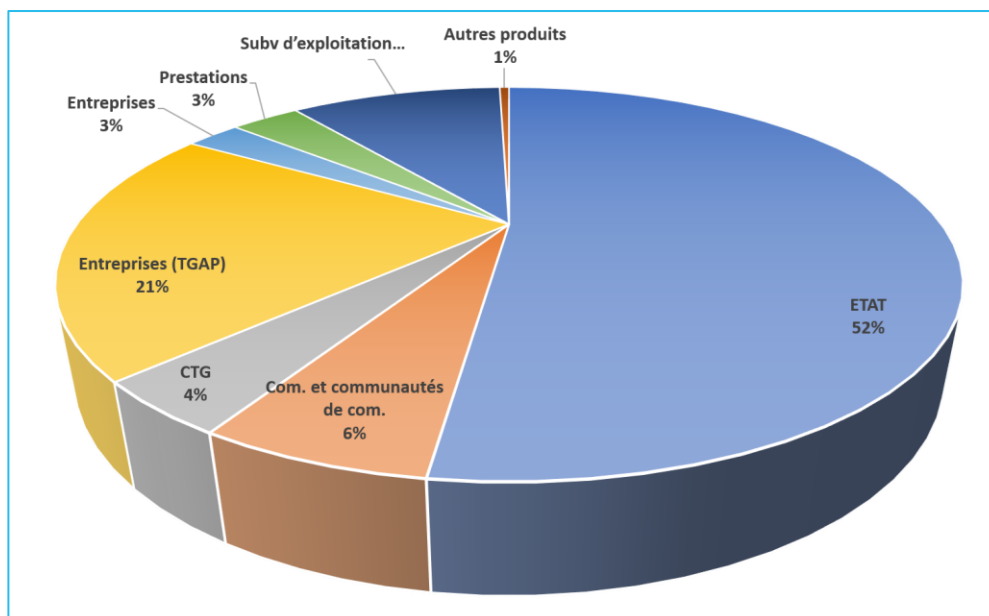


Figure 4 : Répartition en % des subventions 2025

Charges

Les charges de fonctionnement enregistrent également une hausse de **11 %**. Cette progression, inférieure à celle des ressources de l'association, témoigne d'une bonne maîtrise des frais de structure.

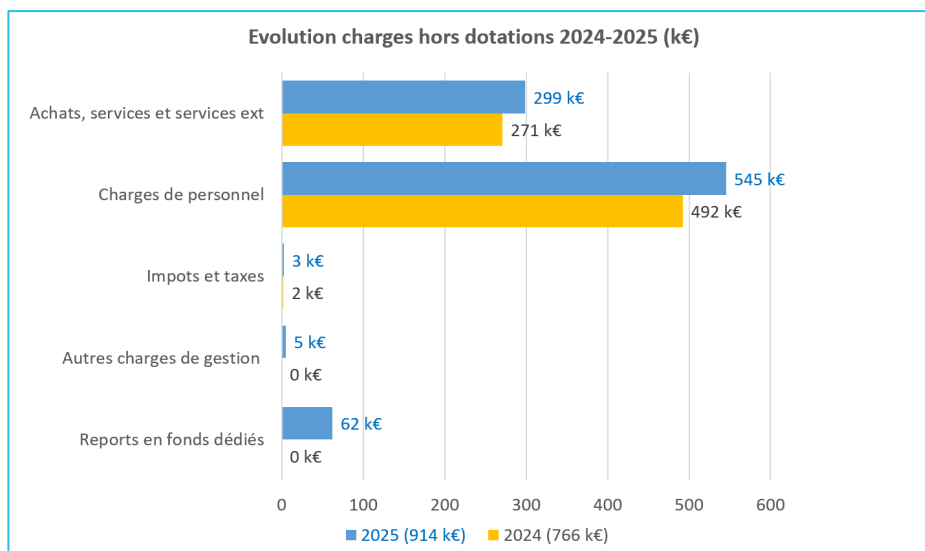


Figure 5 : Détail des charges d'exploitation 2025 et 2024 en k€

La hausse des charges de personnel s'explique principalement par l'augmentation du temps de travail d'un salarié en CDI pour reprendre les missions d'un apprenti, ainsi que par le recrutement d'un stagiaire en octobre 2025. L'exercice 2025 marque une étape dans la stabilisation des effectifs de l'association.

La hausse des achats de services résulte principalement d'une régularisation des frais d'électricité à la suite d'une sous-facturation en 2024, ainsi que de l'augmentation des dépenses de sous-traitance et des frais de logiciels spécifiques nécessaires au développement de l'activité.

Malgré cette progression des dépenses, leur évolution demeure cohérente avec l'accroissement de l'activité et des financements mobilisés.

Compte de résultats

Au titre de l'exercice 2025, Atmo Guyane dégage un résultat net bénéficiaire de 68 k€, contre 46 k€ en 2024, soit une amélioration de près de 48 %.

Les produits d'exploitation, qui s'élèvent à 1 110 k€, couvrent largement les charges d'exploitation de 1 041 k€.

Ce résultat positif de l'exercice traduit :

- la consolidation des financements publics ;
- la diversification des ressources, grâce à la progression des dons et des prestations de services ;
- une gestion rigoureuse des dépenses, permettant d'accompagner le développement des activités tout en préservant l'équilibre financier de l'association.

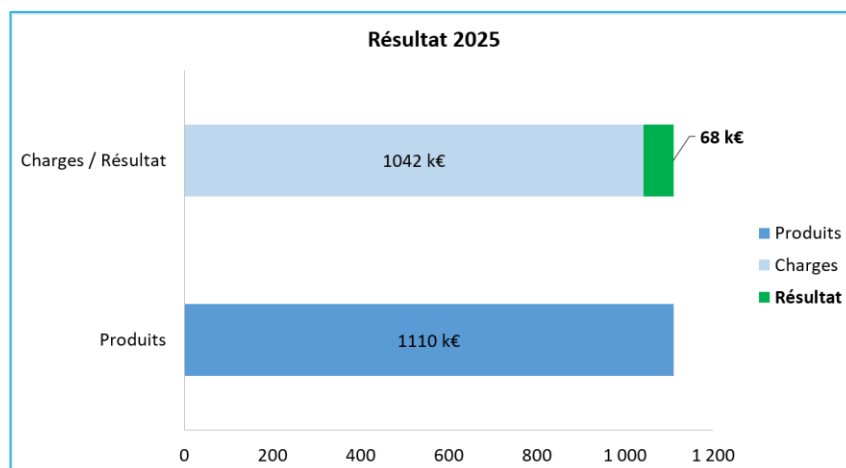


Figure 6 : Compte de résultat pour l'exercice 2025 en k€

Budget prévisionnel 2026

Produits

Les produits prévisionnels d'Atmo Guyane, révisés et validés en avril 2026, s'élèvent à **1 196 k€** (hors amortissements). Leur répartition détaillée figure ci-dessous.

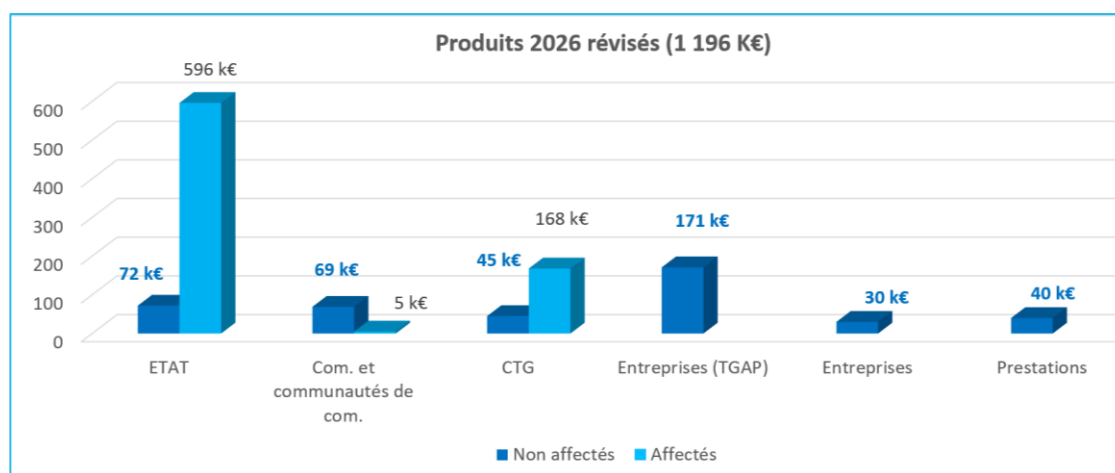


Figure 7 : Détail des produits prévisionnels d'exploitation 2026

Le budget prévisionnel 2026 repose sur la poursuite de la diversification des sources de financement et le développement des activités de l'association.

Atmo Guyane poursuit ses démarches auprès des EPCI non-membres, notamment la CCDS et la CCEG, afin de renforcer leur participation au financement de la structure et d'étendre la couverture territoriale de ses missions.

Parallèlement, l'association continue de répondre aux nombreuses sollicitations en matière de surveillance et de mesures de la qualité de l'air, tant en environnement intérieur qu'extérieur, contribuant ainsi au développement de ses prestations de services.

Atmo Guyane poursuit également sa mobilisation dans le cadre des appels à projets, lui permettant

d'obtenir des financements dédiés à la réalisation d'études et d'actions répondant aux enjeux émergents de la qualité de l'air.

L'implication croissante des collectivités et des communautés de communes, conjuguée au développement des prestations et à la recherche de financements complémentaires, contribue à consolider le modèle économique de l'association. Tendre vers une meilleure répartition du financement tripartite entre les trois collèges : État, Collectivités territoriales et Industriels, telle est notre stratégie.

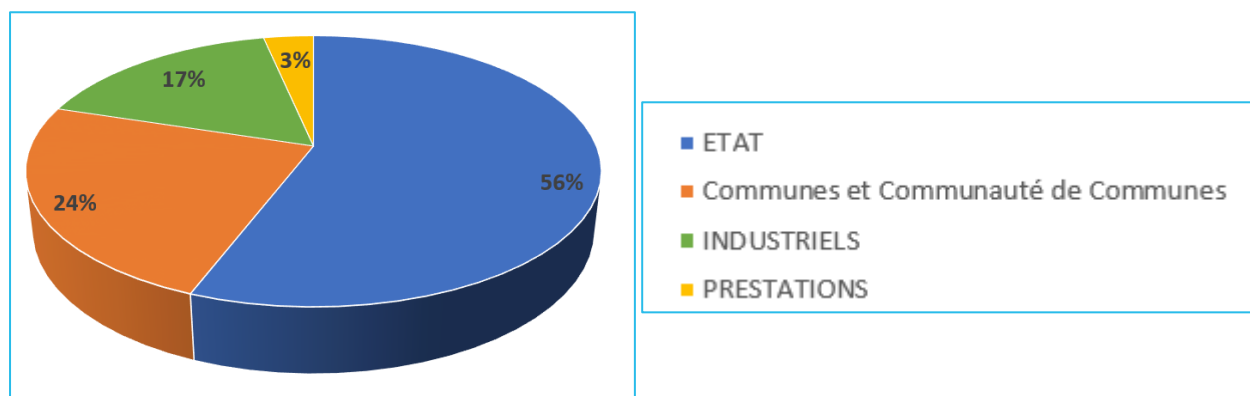


Figure 8 : Répartitions des produits 2026 (révisé)

Charges

Le montant des charges s'élève à 1 196 k€ hors amortissement et provision.

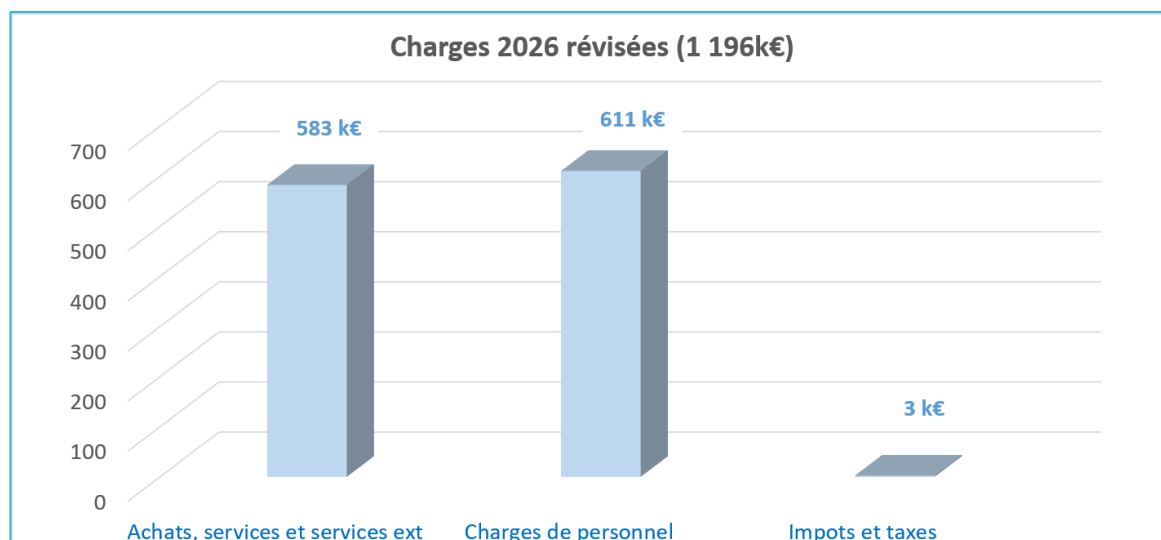


Figure 9: Détail des charges d'exploitation 2026 (révisé) en k€

Les charges s'élèvent à 583 k€ : 383 k€ de charges de fonctionnement et 200 k€ de charges liées aux actions affectées.

Atmo Guyane a déménagé dans de nouveaux locaux au cours de l'année, ce qui a engendré des coûts de réaménagement, le paiement de deux loyers sur un même mois ainsi que des honoraires de l'agence immobilière.

L'augmentation des charges de fonctionnement s'explique également par la hausse prévue de la cotisation versée à Atmo France.

Les charges de personnel sont en hausse en raison de la présence de 10 salariés sur l'ensemble de l'année, dont 8 à temps plein et 2 à temps partiel, contrairement à l'exercice précédent.

Le budget prévisionnel 2026 reflète la volonté d'Atmo Guyane de poursuivre ses missions tout en renforçant son développement. Il s'appuie sur la diversification des financements, le développement des activités et la maîtrise des dépenses afin de garantir un fonctionnement équilibré.

Ce budget permettra à l'association de poursuivre ses actions au service de la surveillance de la qualité de l'air et de répondre aux besoins croissants du territoire.

2. Dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Guyane

Contexte réglementaire

Les régimes de chacun des polluants réglementaires applicables en 2025 sont précisés dans le tableau ci-dessous, à la fois dans la ZAR et dans la ZR.

Polluants	Zone À Risques	Zone Régionale
PM ₁₀	Surveillance Fixe	Surveillance Fixe
PM _{2,5}	Mesure indicative	Mesure indicative
NO/NO ₂ /NO _x	Mesure indicative	Estimation objective (EO1)
SO ₂	Mesure indicative	Estimation objective (EO1)
O ₃	Surveillance fixe	Surveillance Fixe
Benzène	Mesure indicative	Estimation objective (EO1)
Métaux Lourds (As, Cd, Ni, Pb)	Mesure indicative	Estimation objective (EO3)
HAP (Benzo(a)pyrène)	Mesure indicative	Estimation objective (EO3)
Monoxyde de carbone (CO)	Mesure indicative	Estimation objective (EO3)
NO _x /SO ₂ /O ₃ Végétation	NO _x et SO ₂ Mesure indicative O ₃ : Surveillance fixe	NO _x et SO ₂ Estimation objective (EO1) O ₃ : Surveillance fixe

Tableau 2 : Tableau de synthèse des régimes de surveillance en vigueur en 2025

Conformité réglementaire du réseau en place

Selon l'arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant, il impose un certain nombre de stations en fonction des types de Zones A Surveiller (ZAS), des stations urbaines, péri-urbaines ou rurales. Les missions confiées aux Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont également définies par cet arrêté, notamment dans son [article 3](#).

Les tableaux ci-dessous précisent la conformité réglementaire du réseau en place dans chaque ZAS. **Globalement, le réseau déployé en 2025 respecte les exigences réglementaires liées à la protection de la santé humaine et de la végétation.**

ZAR

Polluants	NO ₂	SO ₂	O ₃	PM ₁₀	PM _{2,5}	CO
Protection de la santé humaine et de la végétation						
Évaluation de la qualité de l'air dans la ZAR	<SEI ¹	<SEI	<OLT ²	>SES ³	<SEI	<SEI
Réglementation	1U ou 1PU	1U ou 1PU	1U ou PU	2 points de mesures PM (PM ₁₀ et PM _{2,5}) dans une même station + un point trafic		1U
Réseau Atmo Guyane en 2025	1PU	1PU	1PU	1U+1T	1U+1T	1U
Conforme aux législations en 2025	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Réseau Atmo Guyane prévu en 2026	1PU	1PU	1PU	1U+1T	1U +1T	1U
Conforme aux législations en 2026	☑	☑	☑	☑	☑	☑

Tableau 3 : Bilan des besoins en mesures fixes sur l'île de Cayenne (ZAR)

PU : station péri-urbaine, T : station trafic, U : station urbaine

ZR

Polluants	NO ₂	SO ₂	O ₃	PM ₁₀	PM _{2,5}
Protection de la santé humaine					
Évaluation de la qualité de l'air dans la ZR	<SEI	<SEI	<OLT	>SES	<SEI
Réglementation	1U ou 1PU	1U ou 1PU	1U ou 1PU	2 points de mesures PM (PM ₁₀ et PM _{2,5}) dans une même station + un point trafic	
Réseau Atmo Guyane en 2025	1U	1U	1U	1U	1U
Conforme aux législations en 2025	☑	☑	☑	☒	☒
Réseau Atmo Guyane prévu en 2026	1U	1U	1U	1U+1T	1U+1T
Conforme aux législations en 2026	☑	☑	☑	☑	☑

Tableau 4 : Bilan des besoins en mesures fixes dans la ZR (Protection de la santé humaine)

Dans la ZR, la mise en place d'une **station trafic** est courant 2026. Celle-ci intégrera notamment un **point de mesure des particules fines PM₁₀ et PM_{2,5}**. Une étude préliminaire a été fait en 2025 pour les deux nouvelles stations installées à l'école Maud Nadire (station périurbaine de fond) et au centre social Maud Nadire (station périurbaine sous influence trafic).

¹ Seuil d'Evaluation Inférieur

² Objectif à long terme

³ Seuil d'Evaluation Supérieur

⁴ Evaluation préliminaire

ZR

ZR	Polluants	NO _x	SO ₂	O ₃	PM ₁₀	PM _{2,5}	CO
Protection de la végétation							
Évaluation de la qualité de l'air dans la ZR		<SEI	<SEI	<OLT	Non concerné		
Réglementation		1 station rurale ou 1PU					
Réseau Atmo Guyane en 2025		1R	1R	1R			
Conforme aux législations en 2025		✓	✓	✓			
Réseau Atmo Guyane prévu en 2026		1PU	1PU	1PU			

Tableau 5 : Bilan des besoins en mesures fixes dans la ZR (Protection de la végétation)

U : station urbaine, PU : station péri-urbaine, R : station rurale,

Couverture de données en 2025

La couverture de données par station et par polluant est une condition nécessaire pour pouvoir juger de la représentativité des mesures sur l'année. Cela est représentée par 2 indicateurs principaux :

Le tableau ci-dessous présente les taux de couverture temporelle minimale (tableau 6) exigés par la réglementation et les taux saisie des données (tableau 7), ainsi que ceux effectivement atteints par le réseau de surveillance géré par Atmo Guyane.

	Exigence	Caïena3	KALOU	BRADY	MATITI	Cayenne-Bouchon
PM ₁₀	100	100	-	100	-	100
PM _{2,5}	14	100	-	100	-	100
NO ₂	14	-	15	15	-	-
O ₃	100	-	100	100	-	-
CO	14	45	-	31	-	-
SO ₂	14	-	15	15	15	-
Benzène	14	15		15	-	-
Métaux lourds	14	-	15	-	-	-
HAP – B(a)p	14	-	20	-	-	-
SO ₂ /O ₃ Végétation	14	-	15/100	-	100/15/100	-

Tableau 6 : Synthèse des exigences des couvertures temporelles en %

	Taux de données valides à l'année					
	Exigence	Caïena3	KALOU	Kourou Gaston Monnerville	Matiti	Cayenne-Bouchon
PM ₁₀	90	93	-	97	-	94
PM _{2,5}	90	65	-	97	-	94
NO ₂	90	-	96	100	-	-
O ₃	90	-	92	94	-	-
CO	90	69	-	-	-	-
SO ₂	90	-	100	100	100	-
Benzène	90	82	-	82	-	-
Métaux lourds	90	-	100	-	-	-
HAP – B(a)p	90	-	76	-	-	-
SO ₂ /O ₃ Végétation	90	-	100/92	-	100/86	-

Tableau 7 : Synthèse des taux de saisie du réseau en %

- : Mesure déjà réalisée en un autre point de la ZAR

Vert - Valeur conforme aux exigences réglementaires

Rouge - Valeur non conforme aux exigences réglementaires

Certaines analyses de prélèvements de HAP et Benzène ont été invalidées en raison d'une panne technique survenue au niveau du laboratoire d'analyse.

Rappel pour les numéros des stations et leurs noms respectifs :

- Caïena3 : Caïena3 – FR40008
- Cayenne Bouchon : Cayenne-Bouchon - FR40009
- Kalou : Kalou – FR40007
- Brady : Kourou_Gaston-Monnerville – FR40006
- Matiti : Matiti – FR40010

3. Qualité de l'air en Guyane

Bilan par polluant règlementé

Le benzène – C₆H₆

Depuis le début des mesures en 2014, les niveaux de benzène dans la Zone à Risques (ZAR) et la Zone Régionale (ZR) sont toujours restés en dessous de la limite légale fixée à 5 µg/m³. Elles se situent également en dessous de l'objectif de qualité de 2 µg/m³, tel que défini par la [directive 2008/50/CE](#), qui recommande de ne pas dépasser cette valeur en moyenne annuelle.

Sur la période 2020–2024 (*figure 10*), les concentrations de ZAR varient faiblement entre 0,4 et 0,7 µg/m³, avec une légère diminution observée en 2023 avant une stabilisation autour de 0,6 µg/m³ en 2024.

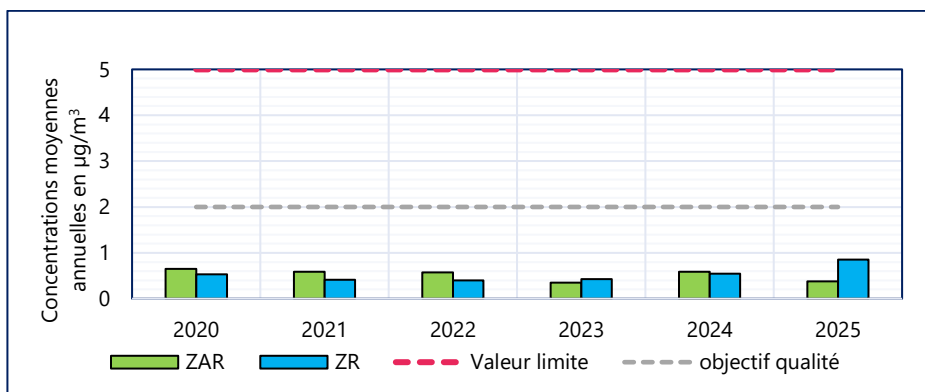


Figure 10 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles de C₆H₆ mesurées

Les concentrations de ZR évoluent également à de faibles niveaux, entre 0,4 et 0,5 µg/m³, montrant une stabilité générale. Ainsi, la tendance générale entre 2020 et 2025 reste globalement stable avec des concentrations faibles et maîtrisées.

Les valeurs restent très faibles sur toute la période et largement inférieures à la valeur limite réglementaire fixée à 5 µg/m³ ainsi qu'à l'objectif qualité de 2 µg/m³.



Les prélèvements réalisés en 2025 ont également mis en évidence des concentrations faibles, largement inférieures à la limite réglementaire.

Les oxydes d'azotes – NO, NO_x, NO₂

En Guyane, le dioxyde d'azote (NO₂) est surveillé sur deux points de prélèvement. À KALOU, les mesures sont effectuées en continu depuis l'ouverture de la station en 2014. À BRADY, le suivi s'appuie sur des tubes passifs depuis 2020, pour de campagnes ponctuelles et régulières.

Les concentrations annuelles (*figure 11*) présentent une grande stabilité d'une année sur l'autre et sont relativement homogènes entre les différentes stations de mesure.

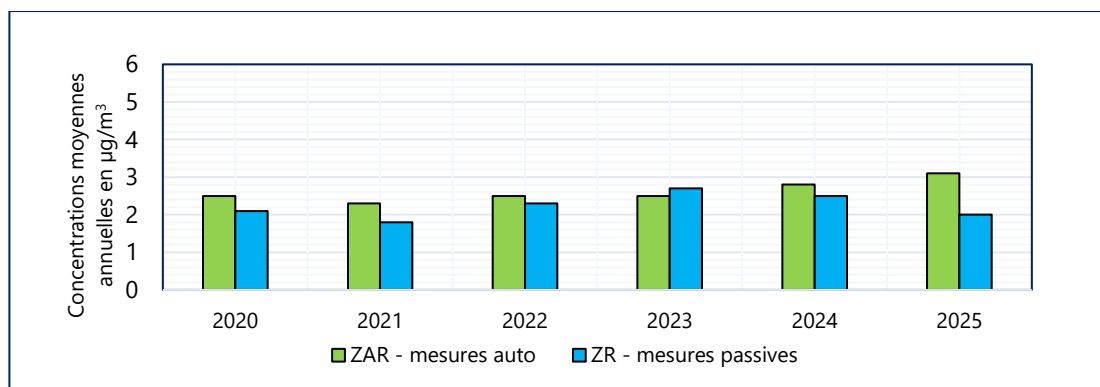


Figure 11 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles en NO₂ mesurées

Les concentrations annuelles sont très faibles et largement inférieures à la valeur limite définie par la réglementation.



Les concentrations mesurées dans l'air en Guyane, dans les ZAS sont faibles. La valeur limite annuelle de 40µg/m³ n'a jamais été dépassée.

L'ozone – O₃

L'ozone (O₃) est un polluant secondaire de la basse atmosphère, formé à partir de réactions chimiques entre des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire.

En Guyane, les concentrations d'ozone sont influencées par des mécanismes spécifiques aux zones tropicales. Le fort ensoleillement, les températures élevées et la dynamique atmosphérique favorisent les réactions photochimiques, tandis que les émissions locales (trafic routier, activités industrielles, brûlis) et les apports transfrontaliers contribuent à la présence de ses précurseurs.

En 2025, les mesures de l'Ozone est suivi en continu par les deux stations BRADY et KALOU (respectivement O3_B et O3_K sur la figure 12).

Le graphique (figure 13) représente l'historique des concentrations moyennes et maximum annuelles dans les ZAS. On constate une évolution de la concentration de fond de +0,4% dans la ZAR et de +8% en 2025 par rapport à ces cinq dernières années (2021-2024) de mesure. Bien que les niveaux de concentration restent globalement stables, les pics observés dans chaque zone ont augmenté. Ils sont en hausses de 20% dans la ZAR et de 22% dans la ZR par rapport à la période 2021-2024. L'année 2025 est marquée par événements (conditions météorologiques) qui sont plus favorables à la formation d'ozone de surface.

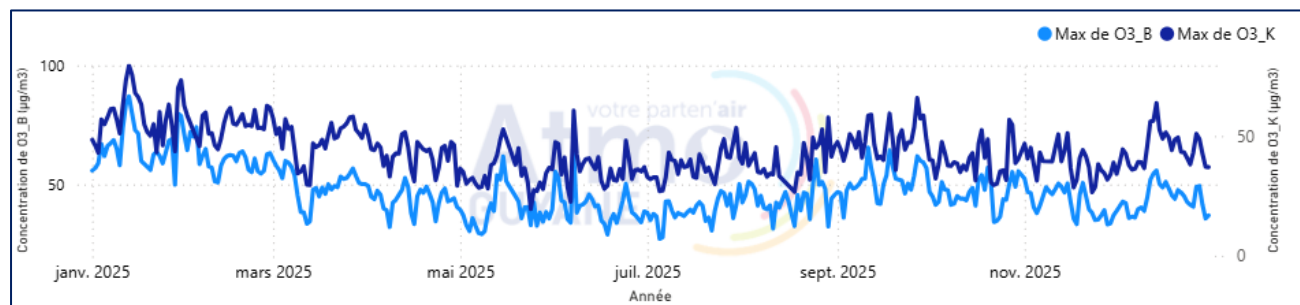


Figure 12 : Évolution des concentrations journalières de l'O₃

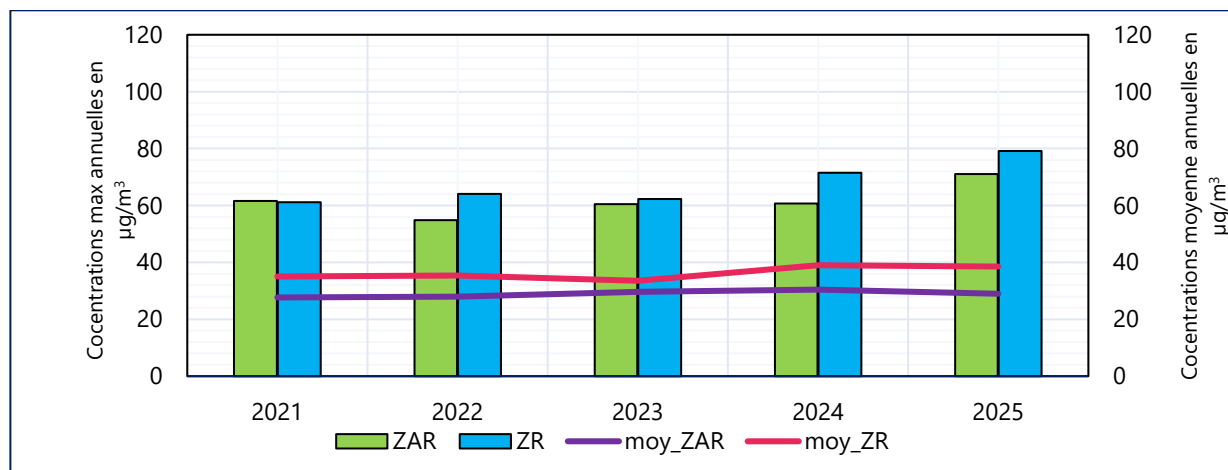


Figure 13 : Évolution temporelle des concentrations maximum annuelles en O_3 mesurées



L'objectif à long terme défini par la réglementation, de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8 heures glissantes, n'a jamais été dépassé sur aucune de nos stations de mesures. Les concentrations mesurées en ozone sur toutes nos stations de mesures sont faibles.

Le dioxyde de soufre – SO_2

En 2025, 4 campagnes de prélèvements de deux semaines ont été réalisées dans la ZAR et dans la ZR. Les données SO_2 sont présentées (figure 14) à partir de l'année 2021.

Entre 2021 et 2025, les concentrations moyennes annuelles de SO_2 varient entre $0,2$ et $0,8 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Une baisse a été constatée entre 2021 et 2022, puis les niveaux mesurés se sont maintenus stables jusqu'en 2025. Une stabilité de la concentration est constatée pour les SO_2 durant les cinq dernières années.

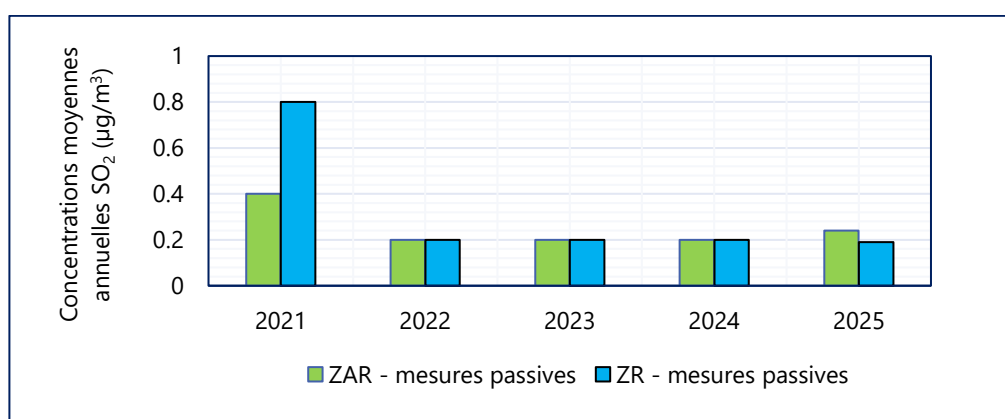


Figure 14 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles en SO_2 mesuré



Les concentrations en SO_2 mesurées en 2024 sont très faibles ; 250 fois inférieures à l'objectif de qualité de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

Les particules fines PM₁₀



Les particules fines représentent en Guyane l'unique polluant pour lequel les seuils réglementaires sont dépassés. Le dépassement des seuils réglementaires en matière de particules fines PM₁₀ est principalement attribué à un phénomène naturel et saisonnier : les brumes de poussières d'origine saharienne.



Le détail des [épisodes de pollutions](#) aux particules fines PM₁₀ est présenté page 23.

Les mesures de PM₁₀ sont menées dans la ZAR et dans la ZR, sur les stations, Caiena3 et Brady. Malgré quelques épisodes de pollution aux particules fines survenus au cours de l'année, les deux zones de surveillance affichent en 2025 une baisse significative des concentrations (*figure 15*).

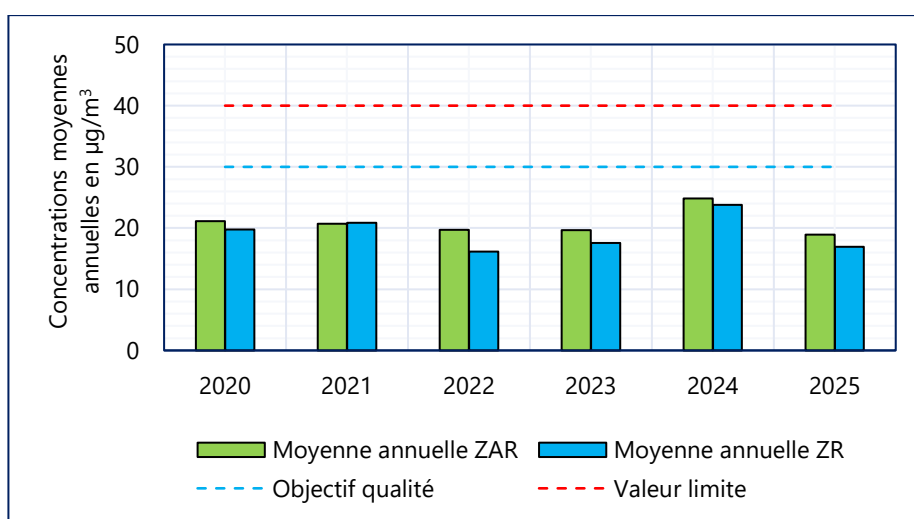


Figure 15 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles des PM₁₀

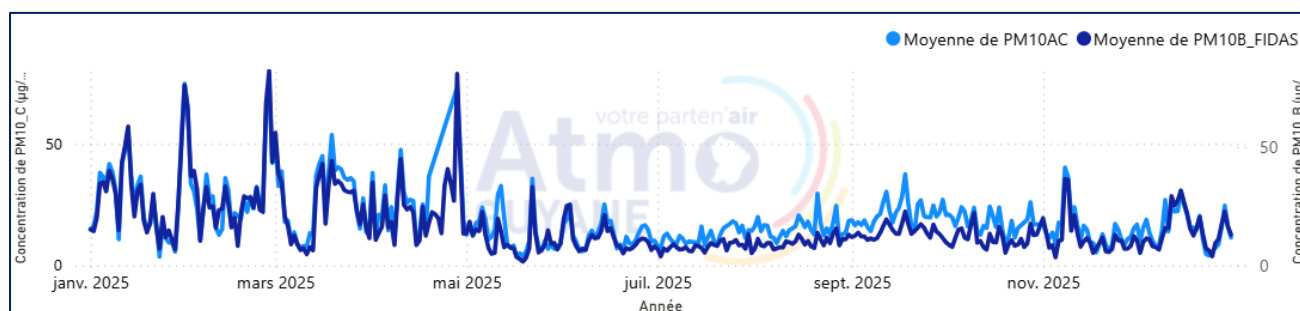


Figure 16 : Évolution des concentration journalières des PM₁₀

Sur la figure 16, des concentration moyenne journalières peuvent atteindre 82 µg/m³ pour le mois de mars dans la ZR (PM10B_FIDAS dans la ZR). Pour les particules en suspension PM₁₀, l'objectif de qualité (30 µg/m³ en moyenne annuelle) n'est jamais atteint sur le territoire tout en restant à un niveau inférieur à la valeur limite de 40 µg/m³ en moyenne annuelle.



Globalement sur notre territoire, toutes les moyennes annuelles restent inférieures à la valeur limite de 40 µg/m³ recommandée par la réglementation.

Les particules fines PM_{2,5}

Les particules fines PM_{2,5} proviennent des mêmes sources d'émission que les PM₁₀, mais en raison de leur taille plus réduite, elles sont intégrées dans la fraction des PM₁₀.

Si les principales sources anthropiques des PM_{2,5} sont la production d'énergie, l'industrie et les transports, en Guyane, les concentrations sont largement influencées par les épisodes de poussières sahariennes, qui constituent une source naturelle majeure de particules fines.

En 2024, la concentration moyenne annuelle est de 11 µg/m³ à la station ZAR et de 10 µg/m³ à la station ZR. En 202, les deux stations enregistrent (figure 17) une concentration moyenne de 8 µg/m³, soit une baisse par rapport à l'année précédente.

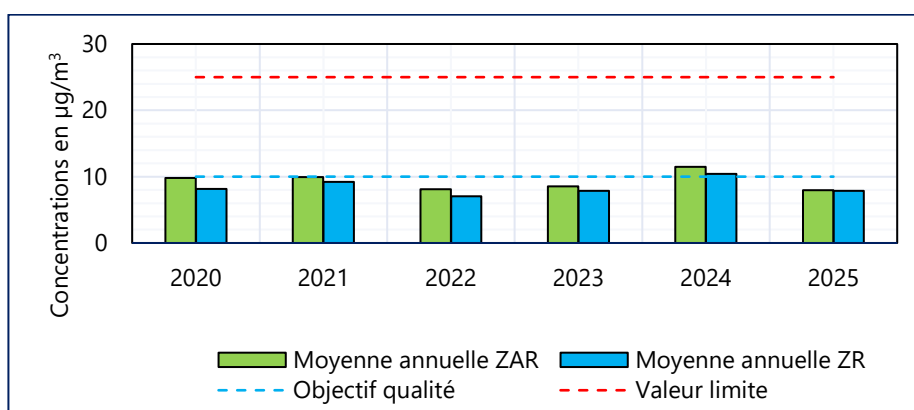


Figure 17 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles des PM_{2,5}



Les moyennes annuelles mesurées sur nos stations sont toutes inférieures à la valeur limite annuelle 25 µg/m³ définie par la réglementation.

Le benzo(a)pyrène – B(a)p

À savoir que le benzo(a)pyrène fait partie de la famille des HAP dont seul ce composant dispose d'une valeur réglementaire.

Depuis le début des prélèvements en 2015, les analyses ont systématiquement mis en évidence de très faibles concentrations en benzo(a)pyrène dans l'air ambiant en Guyane, largement inférieures à la valeur cible réglementaire. Les principales sources d'émission de ce polluant sont les incendies, les activités industrielles, le chauffage et les brûlages agricoles.

Depuis 2022, le régime de surveillance dans la ZR repose sur l'estimation objective. Par conséquent, les prélèvements de benzo(a)pyrène sont désormais réalisés uniquement dans la ZAR.

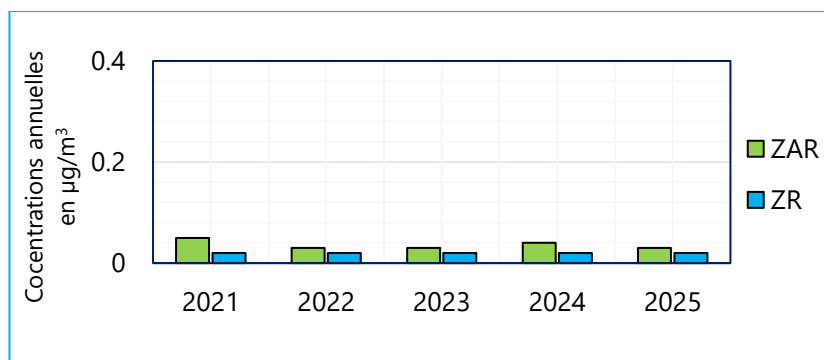


Figure 18 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles du benzo(a)pyrène

Les concentrations annuelles de benzo(a)pyrène restent très faibles et globalement stables sur l'ensemble de la période étudiée. Sur le site ZAR, les valeurs varient légèrement entre 0,03 et 0,05 µg/m³, avec une concentration maximale observée en 2021 (0,05 µg/m³) et une légère hausse en 2024 (0,04 µg/m³). Les années 2022, 2023 et 2025 présentent des niveaux similaires, autour de 0,03 µg/m³. Dans la ZR, les concentrations demeurent stables, entre 0,01 et 0,02 ng/m³, avec des valeurs très faibles et aucune évolution préoccupante.



Les moyennes annuelles mesurées sont toutes inférieures à la valeur cible 1 µg/m³ définie par la réglementation.

Les métaux lourds – As, Cd, Ni, Pb

Des prélèvements et des analyses sont réalisés régulièrement depuis 2016 dans la ZAR, selon un régime de mesure indicative, afin de déterminer les concentrations en arsenic, cadmium, plomb et nickel dans l'air ambiant.

À partir de 2022, le régime de surveillance des métaux lourds (ML) dans la ZR est passé à l'estimation objective. Par conséquent, aucun prélèvement de métaux lourds n'a été réalisé dans cette zone au cours de cette année.

La réglementation définit des valeurs de référence pour chacun de ces polluants, à savoir :

Valeur cible		Valeur limite	Valeur cible
6 ng/m³	5 ng/m³	0,5 µg/m³ 500 ng/m³	20 ng/m³
Arsenic	Cadmium	Plomb	Nickel

Tableau 8 : Objectif environnemental

L'évolution des concentrations obtenus dans la ZR et la ZAR sont présentés ci-dessous.

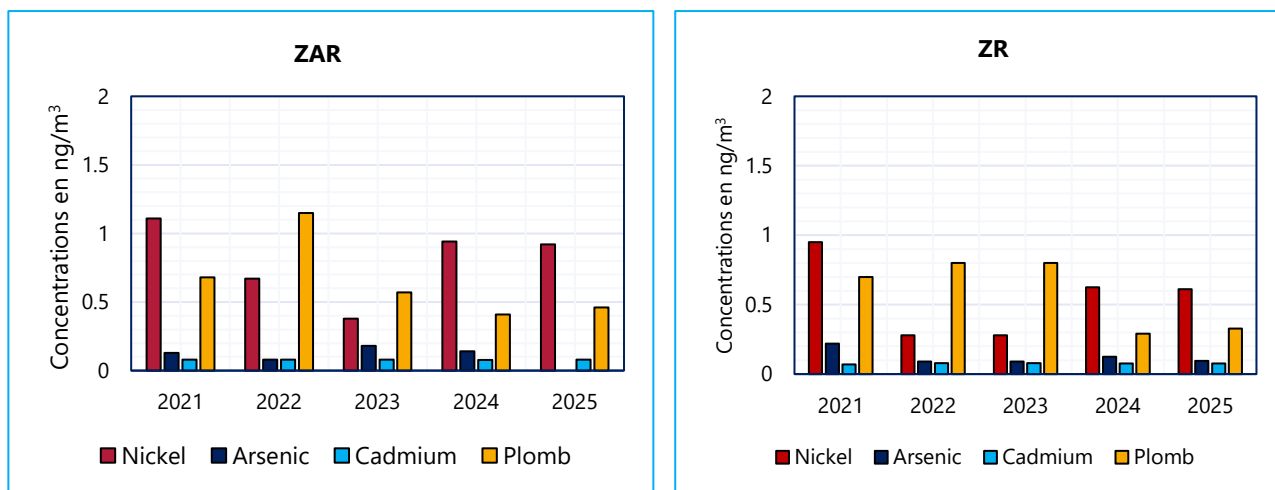


Figure 19 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles dans les ZAS pour les ML

L'ensemble des résultats est largement inférieur aux valeurs de référence réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont respectées sur l'île de Cayenne (zone à risque). Les niveaux d'Arsenic et Cadmium sont comparables dans les deux zones. Les concentrations mesurées sont faibles.



Depuis le début des mesures en 2016, aucun dépassement des valeurs limites réglementaires n'a été observé pour les polluants suivis.

Le monoxyde de carbone

L'évaluation préliminaire de ce polluant a débuté en 2021 dans la ZAR sur la station CAIENA3, et en 2022 dans la ZR sur BRADY.

Dans la ZAR, les concentrations passent d'environ 0,23 mg/m³ en 2021 à un pic de 0,85 mg/m³ en 2025 (figure 20), soit une augmentation d'environ 270 % sur la période. Et dans la Zone ZR : les valeurs restent globalement plus faibles et stables jusqu'en 2024 (entre 0,12 et 0,29 mg/m³), avant d'atteindre environ 0,40 mg/m³ en 2025.

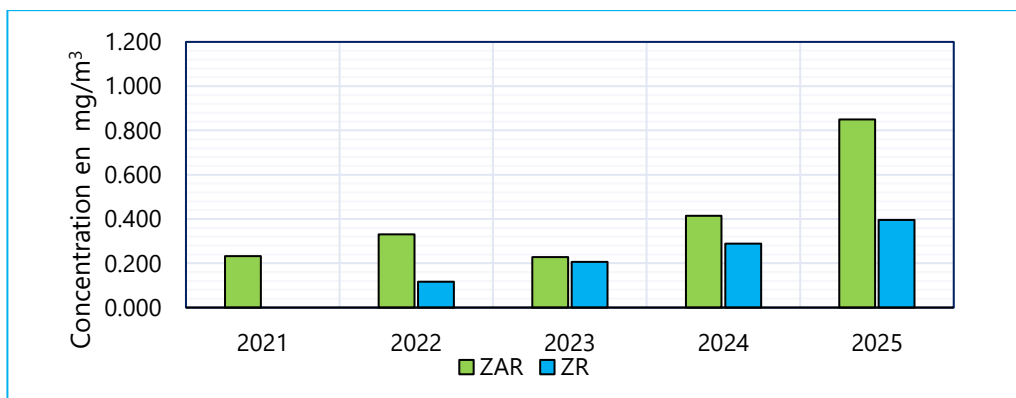


Figure 20 : Évolution temporelle des concentrations moyennes annuelles du CO

De plus, ces valeurs sont largement inférieures au seuil d'évaluation inférieur (SEI = 5 mg/m³ pour la moyenne journalière de la moyenne glissante sur 8h).

Malgré une légère tendance à la hausse, les niveaux restent très faibles au regard des seuils réglementaires.



Depuis le début des mesures en 2021, les mesures n'ont jamais mis en évidence de dépassements et valeurs limites réglementaires.

Indice de la qualité de l'air

En 2025, tout comme l'année précédente, **l'indice ATMO** a été calculé sur les données acquises par nos stations dans les deux zones de surveillance (ZAR et ZR). À l'heure actuelle, les prévisions sont faites quotidiennement pour le jour même (J) et le jour suivant (J+1) et une correction pour le jour d'avant (J-1).

Les indices mesurés au cours de l'année 2025 (*figure 21*) sont présentés sur le graphique ci-dessous suivant les qualificatifs de la réglementation en vigueur.

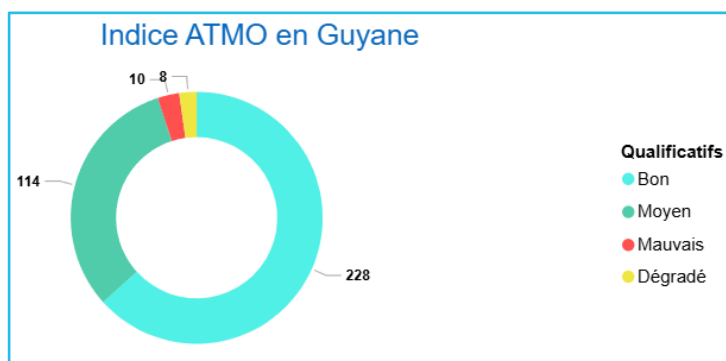


Figure 21 : Répartition des indices ATMO sur le territoire en 2025

Ainsi, en 2025, 360 indices ATMO ont été calculés et validés, à l'issue d'une validation technique quotidienne des données, complétée par une validation environnementale semestrielle.

Sur l'ensemble de l'année, la qualité de l'air est demeurée globalement satisfaisante. Les niveaux sont restés bons à moyens pendant plus de 95 % du temps, largement en dessous des seuils réglementaires, tandis qu'une dégradation n'a été observée qu'environ 2 % du temps. Cette situation traduit une amélioration par rapport à 2024, où la part des niveaux bons à moyens s'établissait à 91 %.

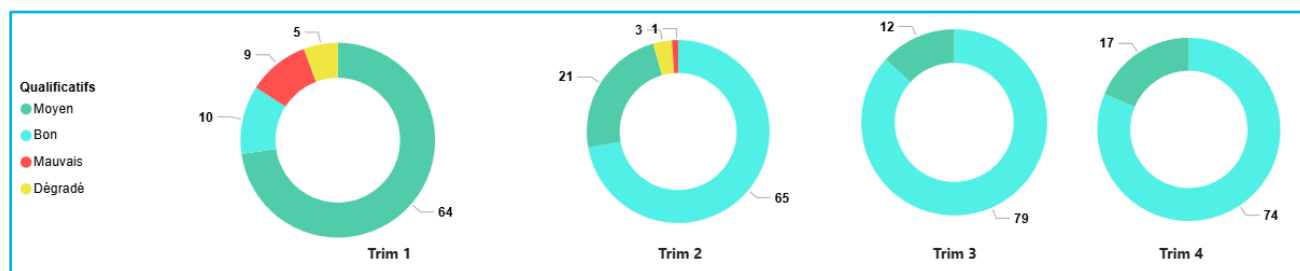


Figure 22 : Répartition d'indice de qualité de l'air en Guyane, par trimestre

Le polluant qui conditionne la plupart du temps l'indice (les plus dégradés) sont les particules fines PM₁₀.



Tous les dépassements de seuils sont liés à ce polluant présent dans les brumes de poussières en provenance du Sahara sur notre territoire. Ce phénomène naturel a généralement lieu entre les mois de décembre à avril/mai.

Un rapport de bilan indice est disponible sur notre site internet : [Bilan annuel indice ATMO 2025](#).

Épisodes de pollution



En 2025, le nombre de dépassements des seuils d'information et de recommandation (SIR) ainsi que des seuils d'alerte (SA) a diminué par rapport aux années précédentes. Les particules fines PM₁₀ sont le seul polluant dont les seuils ont été dépassés. Tous les épisodes de pollutions observés étaient directement liés à l'apport de particules fines en provenance de brumes de sable du Sahara. **Il s'agit donc d'une pollution d'origine naturelle.**

Année	SIR	SA	AP	Total
2025	5	2	3	10
2024	12	18	4	34
2023	8	3	2	13
2022	7	2	1	10
2021	14	8	6	28
Total	46	33	16	

Tableau 9 : Nombre de dépassements en Guyane

SA : seuil d'alerte ; SIR : seuil d'information et de recommandation ; AP : alerte sur persistance.

En 2025, les stations du réseau de mesures fixes ont enregistré un total de 10 jours d'excès, soit une nette diminution par rapport à 2024 (34).

Par rapport aux autres années de la période 2021-2025 (tableau 9), l'année 2025 se caractérise par un nombre relativement faible d'épisodes de pollution (10 épisodes), proche de celui observé en 2023 (13 épisodes) et légèrement supérieur à 2022 (10 épisodes). En revanche, elle est nettement en dessous des niveaux enregistrés en 2021 (28 épisodes) et surtout en 2024 (34 épisodes), qui constitue l'année la plus marquée par les dépassements de seuils.

Un rapport détaillant les épisodes de pollutions aux brumes de sables du Sahara est disponible sur notre site internet : [Bilan des épisodes de pollution 2025](#).

4. Inventaire des émissions

Réalisation du nouvel inventaire

L'**inventaire des émissions atmosphériques** constitue une base essentielle pour quantifier les émissions à l'échelle territoriale. Il est également indispensable pour le développement des activités de modélisation et de prévision.

Actuellement, l'inventaire des émissions établi pour l'année de référence 2015 est en cours d'actualisation afin d'intégrer les évolutions récentes des émissions sur le territoire. Toutefois, ce travail est rendu complexe par le manque de données d'entrée pour certaines années antérieures, ainsi que par l'absence d'un observatoire de l'énergie en **Guyane depuis 2015**.

En 2025, les travaux ont été lancés sur plusieurs secteurs, à la suite d'un important travail de mise à jour de nos bases de données permettant d'intégrer les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre.

Les calculs ont été initiés dans un premier temps pour le secteur résidentiel-tertiaire, puis étendus aux secteurs industriel et agricole. Une mise à jour complète de l'inventaire est prévue pour 2026, en s'appuyant à la fois sur des données nationales et locales lorsque celles-ci sont disponibles.

À ce jour, les calculs par secteur sont en cours de traitement et de validation en vue d'une diffusion dans l'année. Certains secteurs, tels que le maritime et le routier, sont déjà finalisés, mais les données sont pour l'instant conservées en interne, dans l'attente d'une publication globale de l'inventaire au cours de l'année.

5. Diffusion des données : l'open data

Les Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) œuvrent à la transparence de l'information sur la qualité de l'air. Afin de faciliter leur appropriation et leur réutilisation par des tiers, ou de manière automatisée pour alimenter des services web, **un important travail d'harmonisation a été réalisé par les AASQA** depuis 2018 pour proposer des jeux de données cohérents et homogènes. Ces données issues des observatoires agréés de surveillance de qualité de l'air constituent la référence sur chaque territoire.

Atmo Data lancé depuis 2021 s'adresse à un public connaisseur : presse, associations, entreprises privées et publiques via leurs développeurs, géomaticiens, etc.

Ce portail propose quatre services et accès aux données : une visualisation cartographique, un widget, une API, et un service Web Feature Service (WFS) pour la diffusion des données.

Les travaux se poursuivent pour compléter ce portail (<https://www.atmo-france.org/>) avec d'autres flux tels que les concentrations observées, les émissions, ...

La qualité de l'air près de chez vous

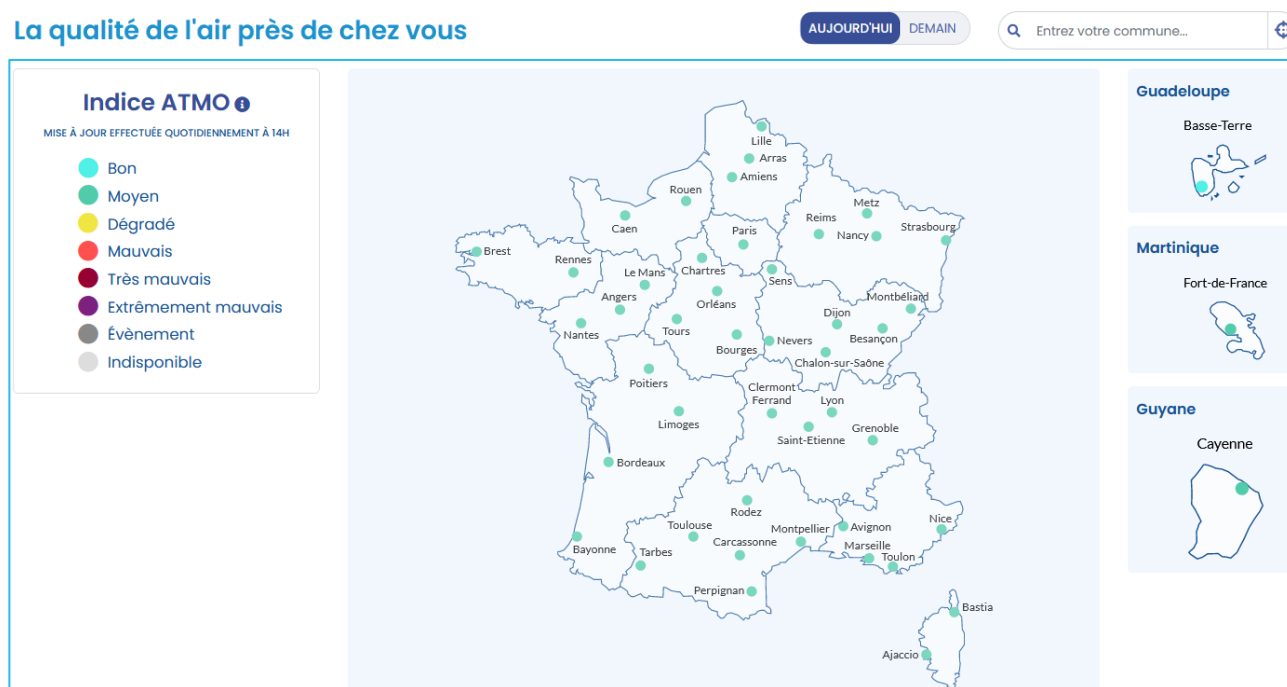


Figure 23 : Portail Atmo Data – La qualité de l'air près de chez vous

La plateforme de l'open-data est accessible à l'adresse <https://data-atmo-guyane.opendata.arcgis.com>.



Figure 24 : Descriptif de la plateforme

Cette **plateforme** permet un accès aisé à une variété de **données** environnementales recueillies par nos stations de surveillance, disponibles sur diverses échelles temporelles, telles que quotidienne et annuelle.

Face à la volumétrie des données stockées, une politique de gestion des données, conservant uniquement les informations de l'année courante pour les périodes horaires et quotidiennes, optimisant ainsi notre capacité de stockage a été établie.

La **plateforme** joue également un rôle crucial dans la **diffusion quotidienne de l'indice de qualité de l'air** et **lance des alertes lors des dépassements de seuils de pollution**. Elle offre aussi un accès à l'historique des données des années antérieures.

Elle bénéficie également de **fonctionnalités destinées aux développeurs et cartographes**, avec des liens WFS compatibles avec des logiciels SIG, comme QGIS, facilitant l'analyse et l'intégration des données.

Cette démarche souligne l'engagement d'Atmo Guyane en faveur de la transparence et de l'éducation sur la qualité environnementale de la région.

La plateforme a été enrichie par l'intégration des modélisations annuelles, la mise à jour des inventaires d'émissions (hors 2015) et l'ajout des mesures manuelles, afin de renforcer le partage de données avec l'utilisateur.

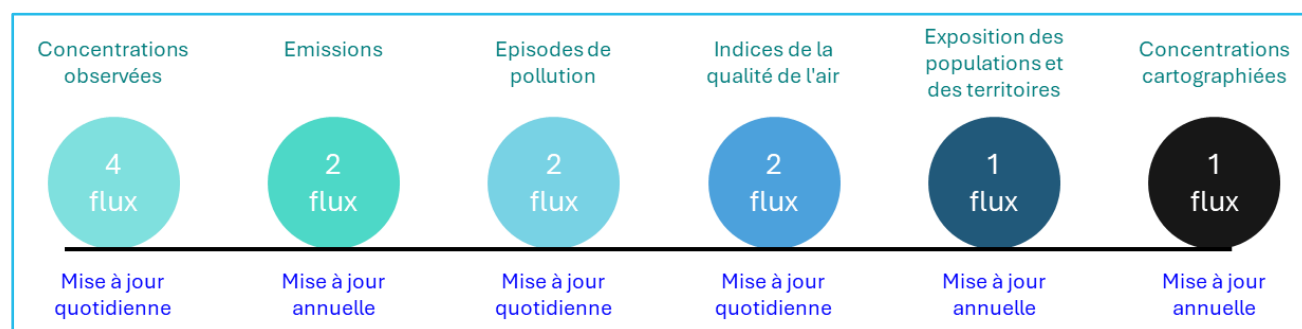


Figure 25 : Mises à jour des flux

Un nouveau produit est diffusé quotidiennement, selon la disponibilité des données d'indices. Chaque commune ou EPCI reçoit une vidéo informative présentant les indices pour les échéances J0 et J1.

6. Accompagnement dans des missions ponctuelles/aide à la décision



Depuis 2023, Atmo Guyane encourage les EPCI à adhérer à l'association et à contribuer financièrement à son fonctionnement, dans un contexte marqué par une implication encore limitée des collectivités.

Atmo Guyane joue en effet un rôle clé dans l'aide à la décision auprès de ces communautés de communes, notamment dans la mise en œuvre de leurs différents plans d'aménagement du territoire.

Une convention pluriannuelle de partenariat a été mise en place avec la CACL et la CCOG, respectivement pour les périodes 2023-2026 et 2025-2026. Ces conventions visent à améliorer la connaissance de la répartition du dioxyde d'azote (NO_2) sur certaines communes du territoire. Elles prévoient également la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication sur la pollution de l'air, qu'elle soit extérieure ou intérieure.

Dans ce cadre, Atmo Guyane, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (**CACL**), a mené une étude sur la répartition du dioxyde d'azote (NO_2) à Cayenne et à Rémire-Montjoly (figure 26). Deux campagnes de mesures ont été réalisées en 2025 : la première durant la saison des pluies (mai) et la seconde pendant la saison sèche (juillet), afin d'analyser les niveaux de pollution et leur évolution selon les conditions saisonnières.

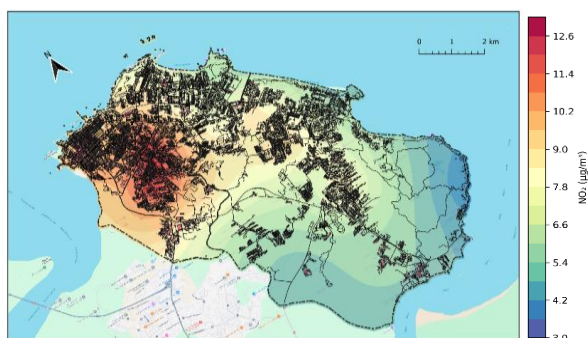


Figure 26 : Spatialisation des concentrations en NO_2

Cette étude a permis d'établir une cartographie des concentrations de NO_2 sur les communes de Cayenne et de Rémire-Montjoly

Dans ce cadre, Atmo Guyane, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (**CACL**), a mené une étude sur la répartition du dioxyde d'azote (NO_2) à Cayenne et à Rémire-Montjoly. Deux campagnes de mesures ont été réalisées en 2025 : la première durant la saison des pluies (mai) et la seconde pendant la saison sèche (juillet), afin d'analyser les niveaux de pollution et leur évolution selon les conditions saisonnières.

Cette étude a permis d'établir une cartographie des concentrations de NO_2 sur les communes de Cayenne et de Rémire-Montjoly

Les résultats mettent en évidence des niveaux globalement plus faibles à Rémire-Montjoly et des concentrations plus élevées dans certains secteurs résidentiels de Cayenne.

La synthèse de cette étude est disponible sur le site internet d'Atmo Guyane.

Les campagnes de mesures seront poursuivies sur les communes de *Roura* et de *Montsinéry-Tonnegrande* afin d'étendre la connaissance de la répartition de ce polluant sur le territoire. Dans la continuité de ce partenariat, une nouvelle campagne de mesures de NO₂ a également été lancée en avril 2025 sur la commune de *Macouria*, durant la saison des pluies.



Dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (**CCOG**), Atmo Guyane a réalisé des campagnes de suivi de la qualité de l'air sur la commune de *Saint-Laurent-du-Maroni*. Le rapport correspondant est disponible en [ligne](#). Ces mesures seront poursuivies en 2026 sur les communes de *Mana* et *Awala-Yalimapo*.



Dans le cadre du **Plan Régional Santé Environnement 4** (PRSE 4), Atmo Guyane pilote un projet visant à évaluer la **qualité de l'air intérieur** (QAI) dans les **Établissements Recevant du Public** (ERP). Cette étude pilote cible principalement les **collèges et lycées**, avec un établissement par **EPCI**, dans le but d'initier une démarche de mise en conformité avec les exigences réglementaires relatives à la qualité de l'air intérieur. L'étude mobilise le **laboratoire TBIP** de l'Université de Guyane ainsi que l'université canadienne **West University**, et bénéficie d'un financement de la **CTG** et de l'**ARS**.



Dans le cadre du projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) porté par la CACL à Macouria, Atmo jouerait un rôle d'appui technique dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de surveillance et de suivi environnemental renforcé. C'est dans la continuité de ce partenariat que le projet prévoit d'**élargir**,

adapter et associer les citoyens au futur plan de surveillance environnemental, notamment la surveillance de la qualité de l'air et des retombées atmosphériques avec Atmo Guyane.



Atmo Guyane a participé à l'atelier de la présentation du **diagnostic de vulnérabilité au changement climatique**, réalisé par **Météo-France**, l'**AUDeG** et **CEREMA**.

Cette présentation a permis d'identifier trois enjeux prioritaires pour la commune : la gestion de la ressource en eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la chaleur en ville et l'adaptation des bâtiments. Pour trouver des solutions adaptées, la municipalité prévoit de mettre en place trois groupes de travail réunissant des élus, des habitants, des experts et des acteurs locaux. L'objectif est donc d'anticiper les changements climatiques et de rendre le territoire de **Macouria** plus résilient face aux défis à venir.



Atmo Guyane a participé à la **journée de l'Adaptation au Changement Climatique** (JACC) se sont déroulées du 3 au 5 juin 2025. Cet événement a été organisé par l'ADEME, l'AFD, l'AUDeG, la Banque des territoires, la CTG et les services de l'État.

Les échanges ont porté sur plusieurs enjeux importants comme l'évolution du climat, la chaleur, les risques liés au littoral et aux fleuves, la santé, les forêts et les populations.

L'objectif général des **JACC** est de faire émerger des actions concrètes et une stratégie collective pour construire une Guyane plus résiliente face aux changements climatiques.



Atmo Guyane a été missionné par la CTG pour réaliser une étude de la qualité de l'air sur les 11 antennes de démostration du territoire, dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2025-2026.



Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air pour tous, Atmo Guyane est régulièrement sollicité pour apporter son expertise technique et son assistance sur des enjeux sanitaires liés à l'air extérieur et intérieur. L'équipe reste mobilisée pour répondre à ces demandes et renforcer les connaissances sur la qualité de l'air à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, Atmo Guyane a réalisé des campagnes de **mesure en air intérieur** au sein de l'agence EDF de Cayenne et de l'Université de Guyane.

L'association a également assuré la **surveillance des polluants en air ambiant** au niveau du Grand Port Maritime de Guyane, ainsi que sur les périmètres des Opérations d'Intérêt National (OIN) de l'EPFA Guyane à Saint-Laurent-du-Maroni et Mana. Les mesures sur ce dernier site se poursuivront en 2026, avec le suivi des particules fines.

7. Amélioration des connaissances

En 2025, Atmo Guyane a maintenu sa participation à différentes études de recherche et a également mis en place certaines études afin de développer les connaissances sur la qualité de l'air de notre territoire.

La prise en main et la mise en service des 2 nouveaux analyseurs dédiés à la mesure du **black carbon** et des **particules ultra fines** ont pris du temps en raison des difficultés notamment de communication entre l'appareil et les stations d'acquisitions.

Le black carbon permet d'identifier la source d'émission des particules, d'origine carbonée ou organique.

L'analyseur de particules fines permettra de comptabiliser le nombre de particules de diamètre inférieure à $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$; particules ayant potentiellement un impact important sur la santé, car pouvant se diffuser jusqu'au système cardiovasculaire.

Ces nouvelles mesures viendront compléter le réseau actuel, comprenant les PM_{10} et $\text{PM}_{2,5}$ à partir de 2026.

PESTICIDES

La contamination de l'air par les pesticides est une forme de pollution atmosphérique moins documentée que celle des eaux, sols ou aliments. À ce jour, il n'existe pas de norme réglementaire pour les pesticides dans l'air ambiant ou intérieur.



Depuis 2018, Atmo Guyane participe aux campagnes nationales sur les pesticides, menées en collaboration avec les AASQA, l'ANSES et le LCSQA.

Les objectifs de ces campagnes sont de :

- Dresser un état des lieux des niveaux de pesticides dans l'air ambiant.
- Réfléchir aux méthodes possibles pour surveiller les pesticides dans l'air.

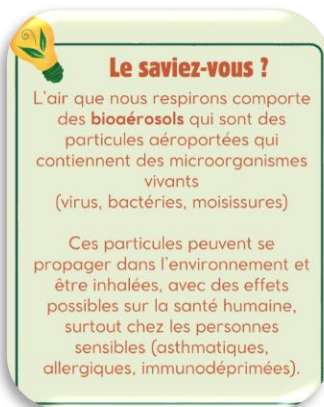
Six campagnes de mesures ont été réalisées entre 2018 et fin 2025.

Parmi les 75 substances pesticides (semi-volatiles) recherchées, 18 ont été détectées sur le site de Cacao, comprenant 8 herbicides, 9 insecticides et 1 fongicide. **En 2025, 26 prélèvements ont été effectués à Cacao.**



Les principaux projets de recherches sont présentés ci-dessous.





L'**Université de Guyane** et **Atmo Guyane** s'associe dans le projet **Airfungui** qui étudie la diversité des champignons présents dans l'air et leurs impacts potentiels sur la santé respiratoire. Grâce à ses données environnementales et son expertise en qualité de l'air, l'association Atmo Guyane contribue directement à la recherche scientifique et à la compréhension des bioaérosols en Guyane.

Atmo Guyane, dans ce projet de recherche, à la charge de fournir à l'université de Guyane les données qualité de l'air du territoire et de l'accompagner sur l'exploitation des micro-capteurs de la qualité de l'air.

Les **poussières du Sahara** sont des sujets privilégiés pour la recherche en raison de leur impact à la fois néfaste sur la santé et bénéfique pour la forêt amazonienne, en apportant des nutriments essentiels tels que le potassium (K), le phosphore (P) et des métaux traces, favorisant ainsi la fertilisation des sols. Depuis 2013, un partenariat a été mis en place entre l'**Université de Miami** et Atmo Guyane. Cette collaboration a pour but d'étudier les particules fines en provenance du Sahara et leur rôle éventuel d'apport en nutriments pour les écosystèmes Sud-Américains et Amazoniens.

Porté par l'**université de Paris-Saclay**, l'étude **ATMO-GEO** « Rôle des apports atmosphériques sur le fonctionnement géochimique du bassin Amazonien » avec la collaboration de nombreux partenaires dont Atmo Guyane et l'**Université de Miami** se poursuit sur 2025 (figure 27). Elle est financée par l'Agence Nationale de la Recherche sur la période 2025-2028.

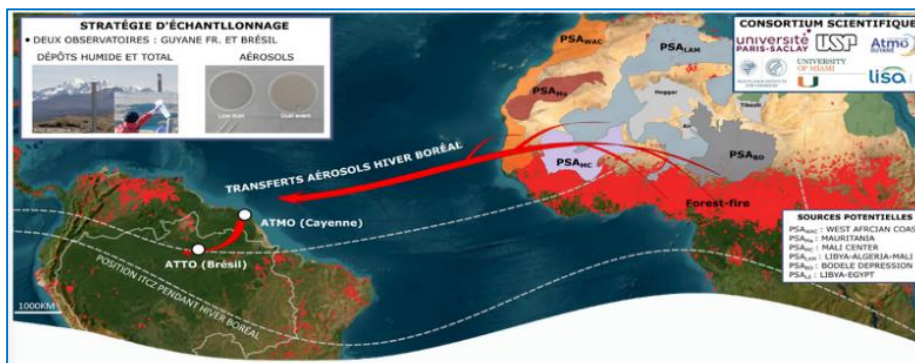


Figure 27 : Synthèse du projet ATMO-GEO

Deux sites de prélèvements sont concernés : la Guyane (site de « *Prospéro* ») et le Brésil (site ATTO).

Les objectifs de cette étude sont :

- Déterminer les principales caractéristiques des poussières nord-africaines (source, composition chimique moyenne et solubilité) sur une échelle pluriannuelle
- Quantifier l'impact des autres aérosols (suies provenant des feux de forêts, embruns marins) sur le flux atmosphérique total.
- Modéliser le dépôt atmosphérique à l'échelle du bassin amazonien

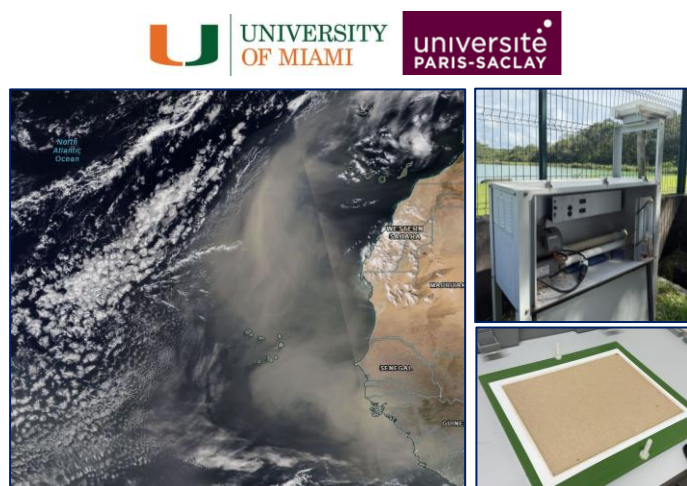


Figure 28 : Étude des poussières du Sahara

Sur la *figure 28*, à gauche sur l'image satellite (NASA), un départ de poussières du Sahara, et à droite le dispositif de prélèvement (« Prospéro ») localisé sur le site de la lagune de *Morne Coco* depuis octobre 2023, ainsi qu'un filtre exposé lors d'un épisode de pollution lié à la brume de poussières d'Afrique.

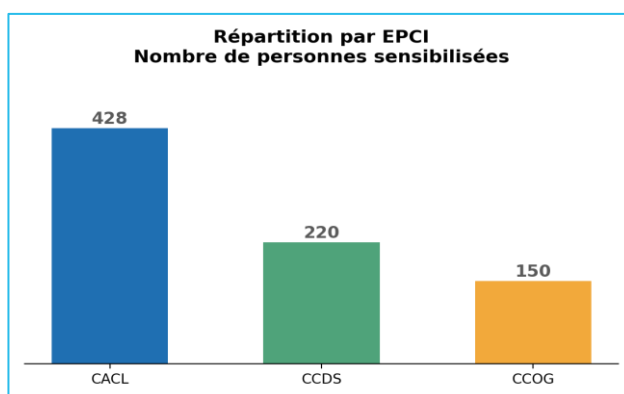
8. Actions de communication et de sensibilisation

14 actions de communication menées sur l'année, **798** personnes sensibilisées au total.

Ces actions se sont déployées tout au long de l'année, avec une intensité particulière entre mai et décembre : sensibilisation en milieu scolaire, animations grand public, interventions partenaires (CACL, CCDS, CCOG), événements nationaux relayés localement (Mai à vélo, Clean Up Day, Journée Nationale de la Qualité de l'Air) et temps forts de fin d'année (Run and Bike, Balade à vélo).

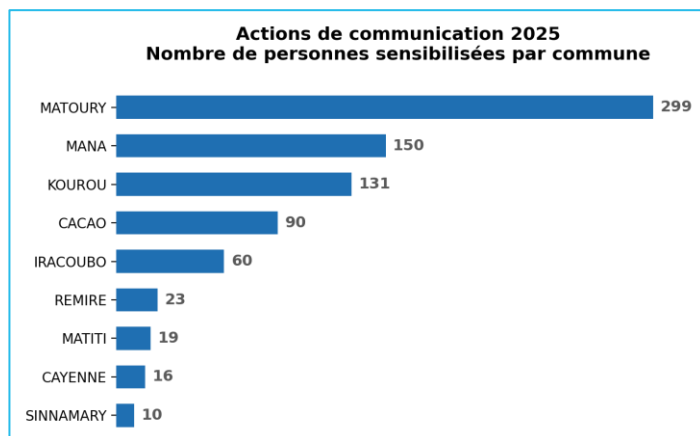
Répartition par EPCI

Les actions touchent prioritairement le territoire de la CACL, qui concentre plus de la moitié des personnes sensibilisées, suivi par la CCDS (Mai à vélo / tournée des Savanes) et la CCOG (Mana).



Répartition par commune

Matoury reste la commune la plus mobilisée (contrat de ville, Ambasad'AIR, animations de proximité), suivie par Mana et Kourou.



Temps forts par EPCI



428 personnes sensibilisées

Sensibilisation et Balade pour l'AIR à Matoury (décembre)

Dans le cadre du contrat de ville de Matoury, Atmo Guyane a mené des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans plusieurs quartiers (Cogneau-Lamirande, Balata, Copaya, Grand Larivot, Concorde), avant de clôturer la dynamique par une balade à vélo conviviale avec les partenaires locaux.



220 personnes sensibilisées

Mai à vélo — Tournée des Savanes (mai)

Le "Mai, Villes des Savanes à Vélo" a mobilisé tout le territoire de la CCDS : départ à Sinnamary, étape à Iracoubo, arrivée à Kourou. Une dynamique festive et sportive autour du vélo, portée avec les partenaires locaux (dont la CCDS), pour promouvoir les mobilités douces et la qualité de l'air.





Quest Guyane

150 personnes sensibilisées



Intervention au Forum Résilience à Mana (novembre)

Atmo Guyane est intervenue au Forum Résilience de Mana pour sensibiliser le public à la qualité de l'air, aux côtés des acteurs locaux mobilisés sur les enjeux de résilience du territoire de l'Ouest guyanais.

Cette action a permis des échanges avec un public avisé sur notre thématique des risques majeurs. L'air étant présent sans être visible, pour tout un chacun, les messages ont été orientés :

Prévention des gestes à adopter en cas d'épisodes de pollution (période Poussières de Sables du Sahara)

Nécessité d'un volume d'air important par personne au quotidien afin d'être en bonne santé

Connaissance des polluants de l'air qui circulent à l'extérieur comme à l'intérieur de nos locaux.

À chaque intervention, notre objectif est de mieux faire connaître Atmo Guyane, les obligations en matière d'AIR ... et les bons réflexes pour la préservation de l'air que nous respirons (15 000 litres en besoin journalier).

9. État du PRSQA 2022-2026

Un plan régional de surveillance de la qualité de l'air (PRSQA) définit la stratégie de surveillance et d'information à développer pour une période donnée.

Notre document a été soumis au LCSQA lors de l'audit de l'association en novembre. Ci-dessous les grandes lignes de notre document stratégique ainsi l'échéance prévisionnelle des différentes actions.

	Échéance prévisionnelle	Descriptif	État d'avancement
Mesures à Saint-Laurent-du-Maroni	Objectif long terme	Mise en place d'un point de mesure dans la CCOG	En cours
Mesures du Black Carbon ^[1] et des particules ultra fines (PUF) ^[2]	2025-2026	Suivi des orientations nationales Mesure déployée fin 2025 (BC) Prise en main du matériel pour mesures	En cours
Mesures dans l'Est et/ou l'Ouest guyanais	2025-2026	Mesures dans zones non couvertes par le réseau fixe de surveillance (NO ₂) par échantillonnage passif	En cours Convention CCOG / prestation EFPAG
Déplacement de la station végétation ZR vers un autre site	2025-2026	Station rurale MATITI réglementaire à partir de 2023 ; Fermeture de la station fin 2026 Passage en Station péri-urbaine Santé + Végétation sur un site à Macouria en 2026	En cours
Mise en place d'une station trafic dans la ZR	2025-2026	Installation d'une station trafic dans la ZR pour suivi de la réglementation (Site Macouria) Démarrage des mesures en 2026	En cours
Inventaire	2023-2026	Mise à jour de l'inventaire des émissions atmosphérique pour les années 2016-2024	En cours
Indice ATMO	2024-2025	Mise en place un modèle régional de prévision	En cours
Modélisation et cartographie	2024-2026	Modélisation et cartographies étendues par EPCI	En cours
Qualité de l'Air Intérieur	2024-2026	Sensibilisation, prestations	En cours
Amélioration des connaissances Particules, pollens, Télédétection...	2023-2026	Poursuite et développement des partenariats (Universités, Hôpitaux, organismes de recherches, start-up, ...)	En cours
Open Data	2023-2026	Mise à jour et incrémentation du flux de données	En cours Quotidien
Mise en place un dispositif de Force d'intervention rapide (FIR)	2023-2026	Mise en place d'un dispositif de mesure à déploiement rapide en concertation et partenariat avec la DGTM, le SDIS, l'OCLAESP et les industriels.	En cours, recherche d'info
Accompagnement des acteurs du territoire	2022-2026	Accompagnement dans l'élaboration, déploiement de plans locaux (PCAET, PRSE4, PLU, ...) et suivi	PRSE4 En cours PCAET CACL CCOG En cours

^[1] Instrument type AE33 : pour la mesure des feux de biomasses provenant d'Afrique centrale ou du nord du Brésil dans le cadre du Dispositif CARA (CARActérisation chimique des particules) avec le LCSQA

^[2] Instrument type ENVI-CPC : pour la mesure de particules ultras fines dans le cadre du Dispositif CARA (CARActérisation chimique des particules) avec le LCSQA

Objectifs et état d'avancement du PRSQA 2022-2026 au 31/12/2025

Dans le cadre du suivi des orientations nationales, les mesures de **Black Carbon (BC)** et de **PUF** ont été mises en place sur la station. L'acquisition des données de Black Carbon a débuté fin décembre. Concernant l'analyseur PUF, les techniciens ont pris en main l'équipement et réalisent actuellement différentes opérations de maintenance et de mise au point avant le démarrage des mesures.

Évolution prévisionnelle des moyens humains

En septembre 2022, l'effectif minimum nécessaire pour assurer un fonctionnement optimal a été atteint, permettant ainsi de mieux suivre les évolutions technologiques et de s'aligner sur les enjeux nationaux actuels. Les pôles **techniques, études, communication et administratif** se structurent progressivement. Toutefois, la nécessité de pérenniser les financements de fonctionnement reste essentielle.

État actuel au 31/12/2025	Évolution 2026
Pôle Technique	
1 responsable technique (CDI) 1 chargé d'exploitation et de maintenance (CDI) 1 technicien d'exploitation (CDI)	1 chargé de maintenance du réseau informatique
Pôle Études	
1 ingénieur d'études aspects réglementaire (CDI) 1 ingénieur d'études inventaire/modélisation (CDI) 1 ingénieur d'études nouveaux projets (CDI) 1 ingénieur d'études statistiques, modélisation, Télédétection (CDI)	1 responsable Études
Pôle Administratif/Comptable	
1 chargée de missions administratives et financières (CDI-temps partiel) 1 directrice (CDI)	
Pôle Communication	
1 ingénieur communication (CDI-temps partiel)	

Tableau 10 : Évolution des moyens humains 2022-2026

Dans un premier temps, la maintenance du réseau informatique sera **sous-traitée** avant d'envisager un recrutement supplémentaire.

Par ailleurs, l'accueil de **stagiaires et/ou d'alternants** sur des sujets techniques ou spécialisés (validation statistique de l'indice de qualité de l'air, étude des particules sahariennes, déploiement de micro-capteurs, élaboration d'un modèle régional de prévision...) sera également à considérer.

Conditions de diffusion

Atmo Guyane fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application. Atmo Guyane communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux.

À ce titre, les rapports d'études sont librement disponibles sur www.atmo-guyane.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Guyane. Toute utilisation partielle ou totale de ce document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit faire référence à l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air dans les termes suivants : ©Atmo Guyane (2025) / Rapport d'activité 2025. Par ailleurs, Atmo Guyane n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Guyane par mail (contact@atmo-guyane.org) ou par téléphone (05 94 28 22 70)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Édité en septembre 2026



RETROUVEZ
TOUTES NOS **PUBLICATIONS**

www.atmo-guyane.org

Atmo Guyane

13 rue de l'Industrie
PAE de Dégrade des Cannes
BP 51 059 – 97354 REMIRE MONTJOLY
Tél. : 05 94 30 32 58
contact@atmo-guyane.org

